

## Mondialisation et politiques des Langues

### *Introduction*

*Face à la mondialisation, un certain nombre de pays se trouvent-ils devant la nécessité de procéder à des changements politiques importants? Des programmes d'action entrepris par des organismes tel que le Haut Conseil de la Francophonie par exemple, des discours d'hommes politiques, des débats le laissent entrevoir.*

*Des pays dont la politique linguistique relève des types assimilationniste et différentialiste semblent vouloir changer de perspective en s'écartant de ces modèles qu'ils ont eux-mêmes forgés adoptant maintenant, totalement ou partiellement, un modèle autrefois rejeté.*

*Les diverses politiques linguistiques menées par les différents Etats circonscrivent leurs interventions dans une problématique liée au: vouloir- entendre/écouter, savoir- entendre/écouter, pouvoir-entendre /écouter, ce triangle repose sur un autre triangle celui que les géographes, qualifient de : vouloir - exister, savoir-exister, pouvoir- exister.*

*Donc les aménagements linguistiques que nous observons aujourd'hui sont quasiment apparus avec la naissance de la notion d'Etat.*

*Nous nous proposons dans ce papier de remonter à l'émergence de l'Etat et particulièrement à celle de l'Etat- nation moderne et ses stratégies à l'égard des langues périphériques, pour mieux saisir les évolutions des politiques linguistiques mondiales actuelles.*

Cherrad Yasmina

### **1. Les diverses politiques du multilinguisme**

On reconnaît généralement l'existence de trois grands types de politiques du multilinguisme : assimilationniste, différentialiste et multiculturel.

- Les modèles assimilationniste et différentialiste visent l'homogénéisation linguistique et ressortissent à l'idéal du monolinguisme.

- Le modèle multiculturel (ou pluraliste) des politiques linguistiques prône l'officialisation des langues minoritaires. On peut distinguer deux types de projet:

La variante régionale du multiculturalisme qui vise essentiellement la non-discrimination, l'égalité de traitement et la promotion des minorités linguistiques par la répartition territoriale, le fédéralisme.

La variante socioculturelle du multiculturalisme relève du protectionnisme et s'engage à veiller sur les minorités linguistiques, en les soutenant en les protégeant et en leur permettant la mise en place d'institutions parallèles.

## **2. L'homogénéisation par l'Etat -nation**

### **2.1 De la fonction symbolique à la fonction pratique**

Par l'importance accordée aux dispositions particulières à l'égard de l'intégration sociale, l'existence de l'Etat-nation moderne demeure étroitement associé à l'idéal du monolinguisme. En effet, le monolinguisme fait partie des paramètres choisis par les politiques d'homogénéisation culturelle pour satisfaire aux exigences de l'industrialisation et de la bureaucratisation (Gellner, 1983).

Par l'instrumentalisation de la langue unique, l'édification des Etats-nations modernes a rendu manifeste la fonction symbolique de la langue dans le modèle civique ethnique de l'Etat-nation.

Aussi, l'idéal du monolinguisme au sein de la République française a fait de la langue française le symbole de l'identité républicaine.

Les politiques menées par les gouvernements nationaux ne se limitent pas à la fonction symbolique mais mettent en oeuvre leurs décisions en intervenant sur la langue.

Cet interventionnisme linguistique relève de la fonction pratique des politiques de l'Etat-nation qui, promulgue des lois et des décrets pour ériger telle langue de la nation en langue officielle. Par ces actions sur le statut et sur les caractéristiques linguistiques, les gouvernements nationaux visent la réduction des minorités.

## **2.2 La mise en oeuvre des décisions politiques**

A partir des fonctions vernaculaire, véhiculaire, l'opposition, valeur d'usage vs valeur d'échange peut être entreprise.

Par conséquent, deux modèles d'homogénéisation sont envisageables : l'un intéressant l'intériorité d'une unité nationale et l'autre intéressant l'extériorité.

Le premier, corollaire de la fonction symbolique de la langue, concerne la réduction de l'aire linguistique des dialectes et des patois, au profit d'une langue celle de la ville, qui devenant la référence unique sera normalisée, standardisée etc. A cet effet, l'exemple du rapport de l'abbé Grégoire constitue la référence.

C'est la politique de l'uniformisation et celle de la hiérarchisation qui guident toute la stratégie déployée par la ville pour imposée son idiome comme langue unique.

Dans leurs conquêtes coloniales les Etats- nations ont poursuivi les mêmes objectifs hors de leurs territoires : marginalisation des langues locales et déploiement de celles des nouveaux occupants : français, anglais portugais, espagnols, russes etc. .En restreignant les espaces des langues autochtones les pays dominants les ont peu à peu confinées à des échanges réduits et secondaires. Cette politique engendre une situation nouvelle celle de l'émergence d'un pôle exogène, centripète par lequel transitent toutes les opérations importantes et qui ne peuvent s'effectuer que dans la langue officielle de cette métropole. Cette intervention bouleverse le paysage linguistique et implique des pratiques et des rapports hiérarchisés aux langues.

## **2.3. Homogénéisation interne et externe : des processus identiques**

La démarche entreprise pour parvenir à l'homogénéité linguistique à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Etat-nation obéit à des processus similaires. Partant du problème de l'intercompréhension la présence de plusieurs idiomes au sein des Etats-nations est considérée comme un problème qui favorise l'absence de communication entre les individus.

Cette centralisation permet, certes, l'économie de l'énergie requise pour satisfaire aux besoins de la communication mais, en même temps, marginalise ou élimine l'information qui ne respecte pas les circuits officiels. Les rapports entre la ville et les différentes périphéries connaissent

des tensions constantes dues essentiellement à leur caractère centripète qui en rejetant les diversités bouleverse les équilibres antérieurs.

La société urbaine et/ou coloniale va rentrer en possession de ce moyen de communication et le promouvoir au rang de langue véhiculaire. Par ces processus, les communautés vivant à la périphéries (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Etat) subissent une aliénation double, à la fois économique et linguistique les rendant totalement dépendants du centre urbain et/ou métropolitain. Les autres idiomes connaissent une dégradation d'une amplitude considérable qui restreint leur rôle extra-communautaire et les confine à la seule fonction vernaculaire.

### **3. Les Etats-nations face à la mondialisation.**

#### **3.1 La mondialisation : atteinte à l'Etat-nation par le même procédé l'uniformisation.**

Parmi les langues à statut mondial c'est l'anglais qui progressivement couvre des aires de plus en plus étendues. Les processus de la mondialisation sont venus renforcer cette dynamique par l'internationalisation des marchés financiers, l'autonomie des sociétés transnationales, l'extension de l'information par les médias électroniques et les migrations. Ainsi la nouvelle mégapole se déplace vers les Etats-Unis et face à l'anglo-américain les autres grandes langues nationales semblent devenir à leur tour des langues périphériques. Langue des technologies nouvelles elle s'impose en tant que langue à statut élevé. N'étant pas imposée violemment par quelque décret que ce soit mais par la nécessité, son aire d'utilisation s'élargit d'une manière diffuse et incontrôlable rendant le phénomène insidieux.

S'il ne s'agit pas d'instaurer une langue officielle par la loi, comment l'anglo-américain peut-il devenir langue mondiale? Il faut revenir aux fonctions véhiculaire /extériorité vs vernaculaire / intériorité pour comprendre le phénomène. La communauté ne connaissant qu'une activité tournée vers l'intériorité devra désormais se plier aux exigences des relations de plus en plus ouvertes sur l'extériorité imposées par la mondialisation et ses circuits monétaires, obligeant à un langage nouveau celui de sa technologie et de son économie.

Cette dépendance s'effectue en premier par une réduction du temps et de l'espace d'utilisation de la langue nationale qui ne sauvegarde que la fonction vernaculaire, cédant la fonction véhiculaire à l'anglo-américain

pour les rapports avec le monde extérieur. Ainsi la langue nationale voit son rôle se limiter à des usages simplement locaux restreignant sa valeur à la fonction interne exclusivement vernaculaire, alors que la langue de la mondialisation étend son champ spatio-temporel et s'accapare le haut rang de la véhicularité.

### **3.2. Vers une politique multiculturelle des Etats -nations**

#### **Deux attitudes : homogénéité à intérieur**

#### **hétérogénéité à l'extérieur**

La mondialisation est devenue une source majeure de conflits sociaux et de débats politiques. De nouvelles tendances redessinent les paysages politiques, linguistiques et culturels de nombreux pays. Pour l'Europe centrale et orientale : l'équation « une langue = une nation » est plus que jamais exacerbée, et les récents conflits ont conduit « un peu comme aux lendemains de la première guerre mondiale , à un éclatement des derniers états multinationaux et à leur fragmentation en nouveaux états - nations tendant à l'homogénéité culturelle et linguistique ». (Baggioni, 1997:2). On assiste ainsi à la continuation et au prolongement du mouvement d'homogénéisation linguistique, culturel et ethnique qui a façonné l'Ouest de l'Europe depuis deux siècles pour embrasser maintenant le reste du continent . Les nouveaux Etats provenant de l'éclatement de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie à l'image des vieux Etats-nations visent la construction d'une autonomie étatique basée sur la langue et l'ethnie. « Langues et nations dans l'Europe d'aujourd'hui coïncident maintenant, *grosso modo*, dans les Etats- nations qui se sont installés par vagues successives jusqu'à cette dernière vague qui semble maintenant parvenue à son terme ». (Baggioni, 1997:4).

Que deviennent les grands Etats-nations de l'Ouest?

Déjà en 1972 l'Américain Einar Hangen écrivait : quand les temps seront mûrs, nous dépasserons le cadre de la Nation pour atteindre un gouvernement mondial et nous trouverons alors une langue mondiale (p.264).

Actuellement donc, ces Etats-nations se trouvent devant une double exigence : échapper le plus à la domination de l'anglo-américain et donc à une standardisation et une unification linguistiques et culturelles en acceptant la diversité interne et externe, et en même temps protéger les structures institutionnelles d'une sphère publique commune en s'éloignant

d'une conception nationaliste de l'Etat. Aussi , contrairement à ce qui se développe à l'Est , et par ailleurs ayant achevé le cycle de constitution d'états nations, l'Europe occidentale répond à la mondialisation par une Union plus vaste, plus importante devant l'aider à mieux affronter les USA, en dépassant « la forme historique de l'état nation pour construire une Europe supranationale représentant un progrès tant du point de vue de l'étroite vision des égoïstes intérêts nationaux que du nationalisme linguistique aujourd'hui dépassé par l'internationalisation des moyens de communication »( Baggioni,1997:4).

Dans ce vaste espace, le droit international impose de plus en plus ses règles juridiques universalistes aux Etats-nations émergents .Les peuples autochtones, les minorités régionales et les immigrants obéissant jadis à la l'homogénéisation, à la discrimination ou au génocide, voient leur sort s'améliorer de plus en plus grâce aux normes internationales qui prônent l'autonomie au sein des Etats -nations, lois qui n'existaient pas lors de la constitution des premiers Etats européens.

En effet envers les diversités linguistiques, le droit international a connu des progrès considérables en passant d'une politique admettant l'assimilation à la promotion de l'identité des minorités linguistiques.

- Depuis 1920 déjà, il existe des dispositions se penchant sur les minorités **(Société des nations)**.

- Après la seconde guerre mondiale, c'est **la Charte des Nations Unies** dans ces articles 1 et 55, **et la Charte internationale** des droits de l'homme dans ses articles 2 et 26 qui explicitent le droit à l'égalité et à la non-discrimination.

- Mais plus près de nous la première déclaration internationale normative complète et universelle stipulant d'une part ,la nécessité de reconnaître et de prendre en charge la promotion de l'identité des minorités et explicitant d'autre part , les droits de leurs membres est **la Déclaration** sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques , adoptée le 18 décembre 1992 , après quatre décennies de débats, par **l'Assemblée Générale des Nations Unies**.

En faisant obligation aux Etats de protéger et de promouvoir sans réserve l'identité des minorités, son article 1(1) demeure à cet effet révolutionnaire car il dépasse les dispositions des textes qui ont veillé jusque là à la non-discrimination et à l'égalité .

Son application réelle n'est cependant pas toujours respectée par les différents Etats qui selon l'extériorité ou l'intériorité ont des positions contradictoires.

Ainsi le 05 avril 2000, la France et la Belgique ont été « instamment invitées » au Parlement Européen à signer ou ratifier les conventions européennes protégeant les minorités nationales et les langues régionales.

Or, ces pays défendent la diversité pour les communautés se situant à l'extérieur.

Le sommet de la francophonie de Moncton 1999 inscrit toute sa programmation dans la perspective de la mondialisation en insistant particulièrement sur une politique plurilingue : une francophonie pour le renforcement du français et des langues partenaires.

Des actions sont entreprises par certaines institutions internationales tels que l'Unesco : exemple le programme Linguapax qui se fixe pour objectif la préservation de la diversité linguistique et culturelle et l'éducation plurilingue « à travers la promotion de l'enseignement de toutes langues maternelles, étrangères, nationales, locales et en voie de disparition ». Ainsi au Cambodge, en 1997, plus d'un million de manuels scolaires ont été rédigés en langue khmère.

Mais à l'intérieur les problèmes corse, basque, occitan, irlandais restent posés plongeant les différents états européens dans des conflits allant d'une petite contestation locale à des luttes plus importantes.

## **Conclusion**

Ainsi, les vieux Etats-nations prônent le multilinguisme et le pluriculturalisme dans les anciennes colonies qui voient ainsi leurs vernaculaires s'élever au rang de véhiculaires, cultivant ainsi la politique de la reconnaissance des différences. Ils se gardent cependant d'appliquer cette politique à l'intérieur de leurs propres territoires, et refusent de rendre officielles les langues locales craignant la division linguistique et donc territoriale.

De cette situation semblent poindre trois scénarii.

1- Si le choix linguistique de la planète s'effectuait en fonction du poids économique, la partie serait perdue pour l'ancienne grande langue du monde, à savoir le français qui a rayonné dans le monde tout au long des siècles précédents. C'est l'anglais et plus précisément l'anglo-américain qui dominerait le globe et pourrait même, situation que redoutent les pays à vieilles cultures, devenir langue unique, une super langue, une espèce d'espéranto. Ainsi dans tous les pays du monde, on parlerait une langue régionale, qui sera la langue maternelle, et puis l'anglo-américain C'est la continuation de la politique de l'homogénéisation, de l'uniformisation mais à l'échelle mondiale.

2 - La connaissance des langues étant liée à des situations historiques, et tout changement dans l'établissement de programme d'enseignement nouveau d'une langue inconnue, entraînant des crédits colossaux que les économies des différents protagonistes ne sont pas prêtes à supporter, les pays se réfugierait dans ce qu'ils possèdent, ce qui est déjà pratiqué par leurs sujets parlants : les langues déjà ancrées chez eux de par l'histoire. Ce scénario engagerait les pays comme la France dans une bataille de consolidation et d'expansion de la francophonie en débloquent des crédits énormes dans ses anciennes colonies pour l'enseignement de cette langue. On assisterait alors à la formation de nouveaux blocs épousant les zones d'influence linguistique : le bloc anglo-américain, le bloc hispanophone ; le bloc francophone et le non moins redoutable bloc germanophone, mais cette fois ci avec une large reconnaissance des langues locales. Les Etats- nations à politique homogénéisante changeraient alors de perspectives en développant une politique relevant du type multilingue dans sa composante régionale, fédéraliste.

3 - Le troisième scénario et qui n'est pas à exclure : celui du refus par les peuples eux mêmes à se soumettre à la domination des langues étrangères. En effet, comme le déclare Hagège « cette fin du XXe siècle est une ère de nationalisme linguistique (car politique) exacerbé. Beaucoup de peuples entreprennent une lutte juridique ou même militaire, pour que leurs droits linguistiques soient reconnus. Les Albanais du Kosovo, les Hongrois de Transylvanie, les Turcs de Bulgarie, pour prendre des exemples européens, rappellent périodiquement l'oppression linguistique et culturelle dont ils jugent qu'ils sont les victimes. En Inde, le hindi n'a pas pu, malgré la constitution, s'imposer face à la revendication nationaliste des usagers des autres langues (du bengali, du pendjabi, du marati, de l'assamais, de l'oriya, du tamoul, ou du kanaka). Et dans le conflit qui déchire encore le Sri - Lanka, la lutte des autonomistes tamouls, s'appuie, pour une large part, sur la langue. »

Ces luttes que de nombreux peuples entreprennent pour la reconnaissance de leurs droits linguistiques, ou parfois pour leur application légale, iront jusqu'à une (et nous empruntons l'expression à L.J Calvet) une « guerre des langues », et constituent donc des éléments à prendre en compte dans une mondialisation des réveils des résistances des nationalismes linguistiques.

### **Bibliographie générale**

- Calvet, Louis-Jean, 1987 : La Guerre des langues et les politiques linguistiques, Payot .
- Calvet, Louis-Jean, 1996: Francophonie et Géopolitique, in Le français dans l'espace francophone
- .Calvet, Louis-Jean, 1976: Linguistique et colonialisme petit traité de glottophagie, Payot, Paris
- Hagège, Claude 1987 : Le français et les siècles, O .Jacob
- De varennes,F. To Speak or not to speak .The Rights of Persons Belonging to Linguistic Minorities. Perth (Australie), Murdoch University.
- Edwards, J 1994. Multilingualism. Londres et New York .Routledge.
- Gellner .E.1983. Nations and Nationalism Oxford .Blackwell.
- Giordan.H.(dir.publ.) 1972 . Les minorités en Europe, Droits linguistiques et droits de l'homme. Paris, Editions Kimé.
- Inglis.C.1996. Multiculturalisme:Nouvelles Réponses de politiques publiques à la diversité ( Most , Série politiques sociales n°4) .Paris .UNESCO .
- Skutnabb-Kangas.T.; Philipson, R.1994. « Linguistic human rights, past and present ». Dans: Skutnabb-Kangas.T.; Philipson, R. (dir publ.). Linguistic Discrimination (Contributions to the sociology of Language).Berlin et New York, Mouton, de Gruyter
- Hagen Einar 1972. The Ecology of language, Standfort , Iniversity Press , Standford California
- Baggioni, Daniel .1997 Du rôle des Etats dans la construction de l'unicité et de la diversité en Europe à l'aube de l'an 2000. In *DiverCité Langues*. En ligne. Vol. II. Disponible <http://www.quebec.ca/diverscite>